

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00936 Numéro SIREN : 452 678 865 Nom ou dénomination : 2R CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 782

SARL 2 R CONSEIL

8 ALLEE DES FAUVETTES
95320 SAINT LEU LA FORET

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

<i>Attestation des comptes annuels</i>	<i>1</i>
<i>Bilan</i>	<i>2</i>
<i>Bilan détaillé</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
<i>Compte de Résultat détaillé</i>	<i>11</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>15</i>
<i>Liasse fiscale</i>	<i>17</i>
<i>Inventaire des immobilisations</i>	<i>41</i>
<i>Liste des acquisitions et cessions</i>	<i>44</i>

Désignation de l'entreprise : SARL 2 R CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 8 ALLEE DES FAUVETTES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 2 6 7 8 8 6 5 0 0 0 2 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 30062023						
		N-1 30062022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 940	7 289	651	984
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 486	15 871	4 615	6 272
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 530		1 530	30
TO TAL (II)		BJ	BK	29 956	23 160	6 796	7 286	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	35 059		35 059	84 645
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 400		1 400	10 765
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	248 412		248 412	177 668
Disponibilités		CF	CG	68 789		68 789	105 986	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 613		3 613	7 410	
	TO TAL (III)	CJ	CK	357 273		357 273	386 475	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	387 229	23 160	364 069	393 761	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL 2 R CONSEIL			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 000)		DA	6 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	161 882	160 746
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	30 576	13 663
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	199 058	181 010
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	573	242
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	77 469	47 262
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	15 401	23 653
	Dettes fiscales et sociales		DY	46 161	67 725
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	25 407	73 869
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TO TAL (IV)		EC	165 011	212 751	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	364 069	393 761	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	165 011	212 751
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	573	242	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 R CONSEIL										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	383 530	FH	72 175	FI	455 704	359 822			
		FJ	383 530	FK	72 175	FL	455 704	359 822			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	22 550	7 079			
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	16			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	478 264	366 918			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	242 485	191 449			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	17 065	11 771			
	Salaires et traitements *					FY	88 084	79 333			
	Charges sociales (10)					FZ	53 038	61 576			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 773	3 149		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	24 540	7 252			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	427 985	354 529		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	50 279	12 388		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	748	291			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	748	291			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 425	3 263			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	4 425	3 263			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 677)	(2 972)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 602	9 416			

Désignation de l'entreprise SARL 2 R CONSEIL				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 476	2 518		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		10 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 476	12 518		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 907	4 049		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 907	4 049		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(9 430)	8 469		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	6 595	4 222		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	480 489	379 727		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	449 912	366 063		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	30 576	13 663		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY			
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP			
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 250	7 079	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 25 962			A2	39 941	43 796	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	9 114	7 196		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 13 979 obligatoires A9 25 962							
	dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			10 907		1 476		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

2R CONSEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6 000 €
SIEGE SOCIAL : 8 ALLEE DES FAUVETTES
95320 SAINT LEU LA FORET
SIREN 452 678 865 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 30 576,47 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 12 528 €,
- et le solde au poste Autres réserves qui ressortira ainsi à 179 930,14 €.

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 125,28 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution **à compter de ce jour**.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-

dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du code de la sécurité sociale, il est par ailleurs porté à l'attention des associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, que les dividendes perçus sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 décembre 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les associés présents ou représentés, 87 voix ayant voté pour, ayant voté contre.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2020	13 200 €	0 €	1 800 €
30/06/2021	13 081,20 €	0 €	1 783,80 €
30/06/2022	11 024,64 €	0 €	1 503,36 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les associés présents ou représentés, 87 voix ayant voté pour, ayant voté contre.

**Certifié conforme
La gérance
Monsieur Jean-François MALLOZZI**